

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU GERS
71 Rue Jeanne d'Albret
BP 60547
32021 AUCH CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

REUNION DU BUREAU
16 septembre 2024 à 09h30

Décision N° 2024 015 B

Membres convoqués : 7
Présents : 5
Absents Excusés ayant donné pouvoir : 2

Membres présents : Mmes et MM Bernard KSAZ, Président – Mme Charline DUMONT, Vice-Présidente, Conseillère Départementale – Mme Chantal DEJEAN-DUPEBE, Conseillère Départementale – Mme Patricia MARROCQ, Conseillère Départementale – Mme Christine BEYRIA, Personnalité Qualifiée élue local.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Jacques JEAN-LOUIS, Représentant UDAF à Mme Charline DUMONT, Mme Marie-Laure AMIGUES, Représentante des locataires à Monsieur Bernard KSAZ.

Assistaient à la réunion : Mme Karine BOUSQUAIL, Directrice Générale de l'OPH32.
M. Stéphane BERAUD, Secrétaire de séance

OBJET : Mise à disposition d'emplacements pour l'implantation de consignes automatisées

LE BUREAU par délégation du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat du Gers, après avoir entendu l'exposé de son Président ci-dessous énoncé :

Dans le cadre du développement de ses activités, Mondial Relay recherche de nouveaux partenaires pour implanter des consignes automatisées de dépôt et de retrait de colis.

L'Office Public de l'Habitat du Gers est propriétaire de plusieurs emplacements qui pourraient éventuellement accueillir et permettre l'installation desdites consignes sur le Département.

Par conséquent, les Parties se sont rapprochées pour étudier la mise à disposition d'emplacements.

Une convention cadre définit le cadre et les modalités de mise à disposition d'emplacements par le Bailleur au profit de Mondial Relay.

La liste des emplacements mis à disposition sera définie dans une convention particulière. Cette liste devra être mise à jour à chaque modification et devra être datée et signée afin d'identifier la dernière version en vigueur.

Le montant des redevances annuels rémunérés par l'occupant au Bailleur sont pour les zones périurbaines et rurales de :

Adresse	Taille de la consigne	Redevance annuelle
2 Avenue de la République – 32550 PAVIE	4.5m	850€
7 Rue du Verger – 32290 AIGNAN	4.5m	850€
285 Route d'Aquitaine – 32400 RISCLE	6.5m	1110€
34 Avenue Général de Gaulle – 32380 Saint Clar	4.5m	850€

DECIDE

- Décide de l'adhésion de l'Office Public de l'Habitat du Gers au groupement de commandes.
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Directrice Générale à signer la convention constitutive pour le compte de l'Office Public de l'Habitat du Gers.



FAIT ET DELIBERE A AUCH, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Bernard KSAZ

Pour : 7
Abstention : 0
Contre :